



## Le déficit migratoire risque d'affecter durablement les départements du Grand Est en déprise démographique

**E**n cinquante ans, le département des Ardennes a perdu 22 500 habitants, dont 5 500 entre 2010 et 2015. Cette situation de déprise démographique est cependant loin d'être un cas isolé : plus d'une dizaine de départements sont concernés depuis le début des années soixante. Ils sont regroupés dans certaines parties du territoire national. Dans le nord-est, le manque d'attractivité résidentielle est un frein à la croissance démographique. Dans le centre de la France, le déficit naturel, lié à une population plus âgée, est la raison première de la déprise. Cette distinction aurait des effets considérables sur les évolutions démographiques futures. Comme la plupart des autres départements du nord-est, la situation des Ardennes ne s'améliorera guère. Ce département pourrait connaître la plus forte baisse de population en France métropolitaine d'ici à 2050.

Anh Van Lu, Insee

Entre 2010 et 2015, le département des Ardennes connaît une situation de déprise démographique. Le nombre d'habitants passe de 283 250 à 277 750 : c'est une diminution de 0,39 % en moyenne chaque année, soit la troisième plus forte des départements en déprise du Grand Est, derrière les Vosges et la Haute-Marne. Sur la même période, 23 départements de France métropolitaine sont dans un cas similaire, dont huit présentent une baisse de population plus prononcée. Les départements en déprise sont regroupés au nord-est et au centre du territoire national (*figure 1*). En dehors de ces espaces, seuls l'Orne, les Hautes-Pyrénées et Paris voient également leur population diminuer.

Pour douze de ces 23 départements en déprise sur la période récente, la population demeure en croissance sur une période plus longue de cinquante ans. En revanche, le déclin est plus ancien pour quatre départements du nord-est dont les Ardennes, qui perd 22 500 habitants de 1962 à 2015, soit 0,15 % par an. Les trois autres concernés sont tous situés dans la région Grand Est : la Haute-Marne, la

Meuse et les Vosges. Dans le centre de la France, six départements sont dans la même situation : l'Allier, le Cantal, la Creuse, l'Indre, la Lozère et la Nièvre. Dans le reste du territoire national, seul Paris perd des habitants à la fois sur les cinq et les cinquante dernières années.

### Une déprise dans les Ardennes qui perdure depuis le milieu des années 70

Le recul de la population des Ardennes en un demi-siècle résulte plus de tendances démographiques et comportementales de long terme que d'événements conjoncturels. Ainsi, la déprise débute dès le milieu des années 70 et perdure jusqu'à nos jours (*figure 2*), avec un taux de variation annuel toujours négatif, entre -0,2 % et -0,4 % selon les périodes intercensitaires (*définitions*). Comme dans la majorité des départements, dans un contexte démographique national plus favorable, le nombre d'habitants des Ardennes progressait avant 1975. Stimulés par les nombreuses naissances de la période du baby boom (*définitions*), les taux nationaux de croissance démographique dépassent les +0,8 % par an entre

1962 et 1975. Ensuite, ces taux ne seront plus jamais atteints malgré le sursaut entre 1999 et 2010 lié au pic de naissances de l'an 2000. Comme dans les Ardennes, la population diminue à la fois sur la période récente et sur l'ensemble des cinquante dernières années dans dix autres départements, et cette baisse a été constatée sur au moins cinq des sept dernières périodes intercensitaires depuis 1962.

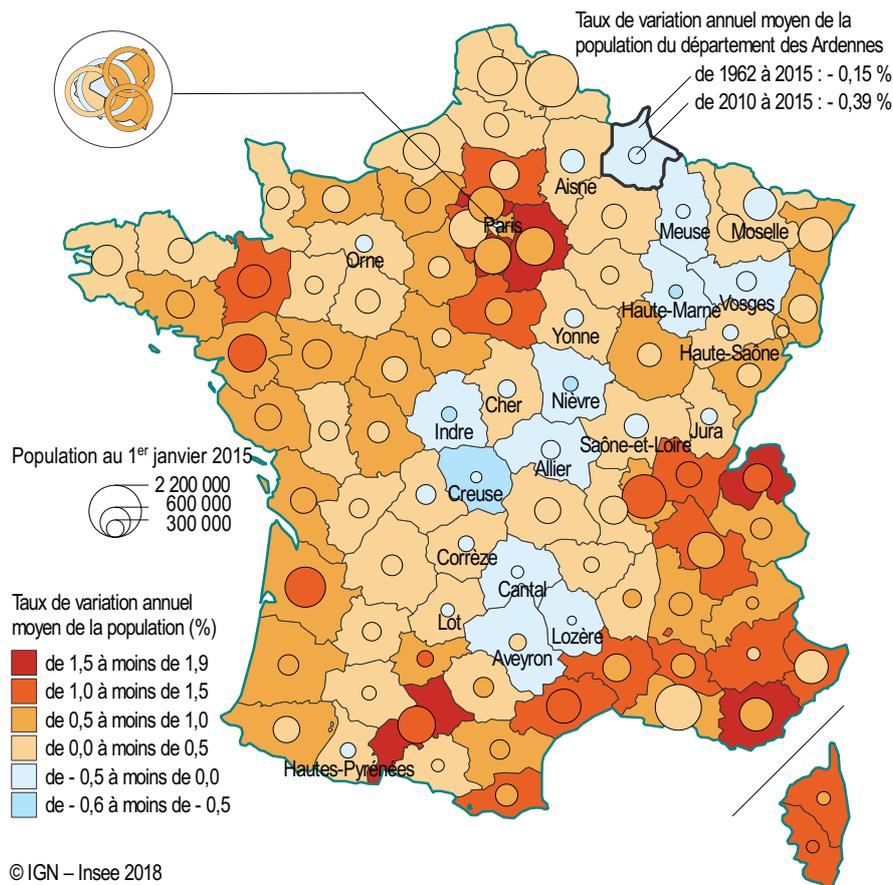
À l'inverse, d'autres départements ont connu des baisses démographiques plus épisodiques. Sur chaque intervalle intercensitaire, une vingtaine de départements sont en situation de déprise, excepté sur les périodes 1962-1968 et 1999-2010 où seuls une dizaine sont dans ce cas.

### Entre nord-est et centre de la France, les mouvements naturels et migratoires s'opposent

Les phénomènes tendanciels influant sur l'évolution de la population peuvent se répartir en deux catégories : d'une part, ceux liés au solde naturel, soit la différence entre les naissances et les décès

## 1 Nord-est et centre de la France, principaux espaces de déprise démographique

Taux de variation annuel moyen de la population des départements de France métropolitaine sur la période récente (2010-2015) et sur longue période (1962-2015)



© IGN – Insee 2018

Lecture : la population du département des Ardennes est passée de 300 250 individus en 1962, à 283 250 en 2010 et 277 750 en 2015, soit des baisses de 0,15 % en moyenne annuelle entre 1962 et 2015 et de 0,39 % entre 2010 et 2015.  
Source : Insee, recensements de la population, statistiques de l'état civil.

intervenus au cours de la période, et d'autre part, ceux ayant trait au solde migratoire, soit la différence entre le nombre de personnes ayant déménagé pour s'installer sur le territoire et le nombre de celles qui en sont parties.

Pour les Ardennes, l'excédent des naissances sur les décès ne compense pas les échanges migratoires déficitaires, que ce soit sur la période récente ou sur les cinquante dernières années. Ce déficit migratoire accompagné d'un excédent naturel est

commun à un ensemble de départements couvrant une large partie du nord et de l'est de la France, qu'ils soient en déprise démographique ou non (figure 3). Sont aussi concernés Paris et les départements de la petite couronne, ainsi que quelques départements plus à l'ouest et au sud, dont l'Orne et la Saône-et-Loire où le nombre d'habitants décroît entre 2010 et 2015. Cette situation se retrouve à la fois à court et à long terme, exception faite des départements alsaciens et du Jura où elle n'est observée que sur la période récente.

Les départements en déprise du centre de la France présentent plutôt un profil inverse : excédent migratoire et déficit naturel. Cette situation est également courante dans des départements en croissance démographique du centre et du sud-ouest de la France, dont les Hautes-Pyrénées.

Les cas où la baisse de la population est liée aux déficits à la fois naturels et migratoires ne concernent que trois départements sur longue période, tous situés au centre : Nièvre, Indre et Cantal. Sur la période récente, cette situation s'étend à d'autres départements du centre, deux départements du nord-est, la Haute-Marne et les Vosges, ainsi que l'Orne.

### Les Ardennes, le plus jeune département en déprise de longue période

La population ardennaise est relativement jeune, ce qui favorise l'excédent naturel. Les naissances sont soutenues par l'importance du nombre d'habitants en âge de procréer, tandis que la moindre présence de seniors limite les décès. En 2015, la part des moins de 30 ans y est 1,3 fois plus importante que celle des plus de 60 ans (figure 4). Ce ratio est le plus élevé de tous les départements en déprise de long terme, hormis Paris. Les Ardennes sont également en 4<sup>e</sup>

## 2 Une vingtaine de départements en déprise sur chaque période intercensitaire de 1975 à 1999 et entre 2010 et 2015

Taux de variation annuel moyen de la population des 11 départements de France métropolitaine en déprise sur la période récente et sur longue période selon les périodes intercensitaires

	1962-1968	1968-1975	1975-1982	1982-1990	1990-1999	1999-2010	2010-2015	1962-2015
Nombre de départements en déprise sur la période	11	19	17	22	23	9	23	
Creuse	-0,69	-1,00	-0,62	-0,79	-0,60	-0,11	-0,44	-0,58
Paris	-1,23	-1,69	-0,79	-0,14	-0,14	0,49	-0,34	-0,44
Cantal	-0,35	-0,24	-0,32	-0,32	-0,57	-0,16	-0,26	-0,32
Haute-Marne	0,47	-0,14	-0,11	-0,40	-0,51	-0,52	-0,54	-0,29
Nièvre	0,12	-0,14	-0,33	-0,34	-0,39	-0,23	-0,72	-0,28
Meuse	-0,50	-0,38	-0,27	-0,24	-0,23	0,08	-0,34	-0,23
Indre	-0,28	0,08	-0,31	-0,30	-0,30	0,00	-0,61	-0,22
Allier	0,27	-0,30	-0,34	-0,41	-0,41	-0,05	-0,08	-0,20
<b>Ardennes</b>	<b>0,50</b>	<b>0,00</b>	<b>-0,32</b>	<b>-0,25</b>	<b>-0,24</b>	<b>-0,22</b>	<b>-0,39</b>	<b>-0,15</b>
Lozère	-0,96	-0,46	-0,10	-0,25	0,10	0,43	-0,20	-0,13
Vosges	0,33	0,36	-0,08	-0,30	-0,15	-0,03	-0,41	-0,04
<b>France métropolitaine</b>	<b>1,15</b>	<b>0,81</b>	<b>0,47</b>	<b>0,52</b>	<b>0,37</b>	<b>0,64</b>	<b>0,48</b>	<b>0,62</b>

Lecture : entre 1962 et 1968, 11 départements de France métropolitaine sont en situation de déprise. Six d'entre eux font partie des départements en déprise sur la période récente (2010-2015) et sur longue période (1962-2015) : la Creuse, Paris, le Cantal, la Meuse, l'Indre et la Lozère.  
Source : Insee, recensements de la population.

position des départements les plus jeunes en déprise sur la période récente, derrière Paris, la Moselle et l'Aisne.

Tous les départements en déprise du nord-est de la France sont plutôt jeunes avec une part des moins de 30 ans qui dépasse toujours celle des seniors, alors que c'est l'inverse qui prévaut dans les départements en déprise du centre de la France (ratio de 0,9 en moyenne).

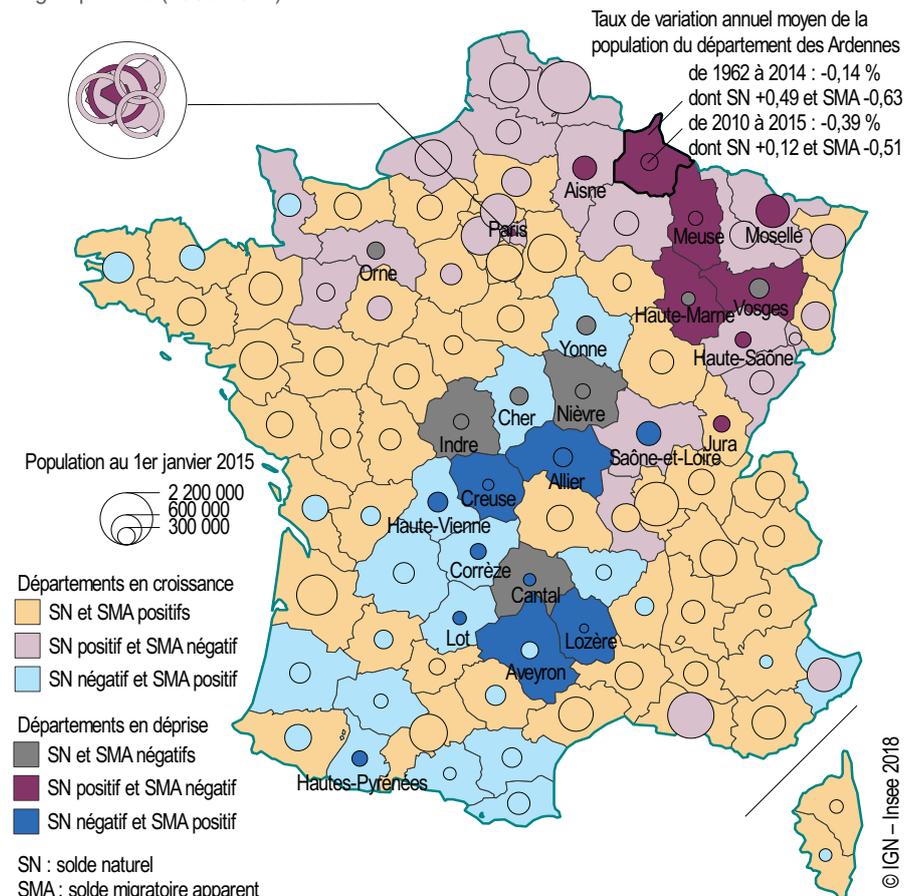
Du point de vue de la structure par âge, parmi les départements du nord-est en recul démographique, les Ardennes se situent entre les plus jeunes de l'Aisne et de la Moselle, et ceux plus vieillissants de la Haute-Saône et de la Meuse. Pourtant, la contribution du solde naturel à la réduction du nombre d'habitants s'avère dans les Ardennes deux fois inférieure à celle de l'Aisne et de la Moselle, et plus proche de celle de la Haute-Saône et de la Meuse. La natalité y est pénalisée par un nombre de femmes en âge de procréer nettement plus faible qu'en Moselle et d'une fécondité moins importante que dans l'Aisne. Malgré une moindre présence de seniors par rapport à la Haute-Saône et à la Meuse, le nombre de décès dans les Ardennes demeure relativement élevé en raison d'une espérance de vie qui est l'une des plus basses des départements en déprise.

### Un manque d'attractivité résidentielle, notamment vis-à-vis des seniors

Comme tous les départements du nord-est de la France en déprise, celui des Ardennes se caractérise surtout par un fort déficit migratoire. La contribution de ce dernier à la baisse de la population est de 0,51 point par an entre 2010 et 2015, soit le déficit le plus important de tous les départements en déprise de France métropolitaine. Ce fort manque d'attractivité résidentielle n'est pas nouveau : sur les cinquante dernières années, le département se classe second (-0,63 point par an), derrière la Haute-

### 3 Une opposition entre les départements en déprise du nord-est et du centre de la France

Contribution du solde naturel et du solde migratoire apparent à l'évolution de la population des départements de France métropolitaine sur la période récente (2010-2015) et sur longue période (1962-2014)



Lecture : entre 2010 et 2015, la population des Ardennes diminue de -0,39 % par an. Le déficit migratoire contribue pour -0,51 point à cette diminution, compensée en partie par l'excédent des naissances sur les décès (+0,12 point).  
Source : Insee, recensements de la population, statistiques de l'état civil.

Marne (-0,67). Il est particulièrement marqué chez les jeunes. En 2014, parmi les 97 390 habitants des Ardennes qui ont moins de 30 ans, 3 170 déclarent qu'ils habitaient dans un autre département français un an auparavant. Dans le reste du territoire national, 3 780 vivaient dans les Ardennes et en sont partis, soit un déficit

entre les entrées et les sorties représentant 0,6 % des jeunes Ardennais. Ces mouvements résidentiels correspondent principalement à un rapprochement des jeunes de leur lieu d'études à partir de 18 ans. Ce phénomène s'observe dans tous les départements en déprise du nord-est à l'exception de la Moselle, qui bénéficie d'une offre plus

### 4 Les Ardennes, un département relativement jeune qui perd des habitants, notamment seniors, au jeu des migrations résidentielles

Indicateurs démographiques des huit départements du nord-est de la France en situation de déprise démographique sur la période 2010-2015

		Départements en déprise sur longue période et sur la période récente				Départements en croissance sur longue période et en déprise sur la période récente			
		Ardennes	Meuse	Haute-Marne	Vosges	Aisne	Moselle	Haute-Saône	Jura
Évolution de la population entre 2010 et 2015 (en %)	Taux de croissance annuel moyen	-0,39	-0,34	-0,54	-0,41	-0,07	-0,01	-0,15	-0,07
	dont solde naturel	0,12	0,07	-0,06	-0,05	0,24	0,23	0,11	0,04
	dont solde migratoire apparent	-0,51	-0,41	-0,48	-0,36	-0,30	-0,24	-0,27	-0,11
Structure par âge de la population en 2015 (en %)	Part des moins de 30 ans en 2015	34,5	33,7	31,8	32,4	36,0	34,5	32,6	32,8
	Part des 60 ans et plus en 2015	26,3	27,5	30,0	29,0	25,3	24,6	28,0	28,6
	Indice de jeunesse en 2015	1,3	1,2	1,1	1,1	1,4	1,4	1,2	1,1
Taux de solde des migrations internes au territoire français en 2014 (en %)	Taux de solde migratoire des moins de 30 ans	-0,6	-0,6	-0,1	-1,3	-0,5	0,2	-0,5	-0,5
	Taux de solde migratoire des 30-59 ans	0,1	-0,3	-0,1	0,0	0,0	0,4	0,5	0,6
	Taux de solde migratoire des 60 ans et plus	-0,6	0,0	-0,2	0,1	-0,1	0,0	0,1	0,8

Indice de jeunesse : rapport entre la part des moins de 30 ans parmi l'ensemble de la population du département et celle des 60 ans et plus.

Taux de solde des migrations internes au territoire français : solde entre les arrivées dans le département en provenance du reste de la France et les départs du département vers le reste de la France pour les individus d'une tranche d'âge donnée, rapporté à la population du département de la même tranche d'âge.

Source : Insee, recensements de la population, statistiques de l'état civil.

développée en enseignement supérieur dans la ville de Metz.

Cependant, les Ardennes se démarquent par des échanges migratoires vis-à-vis du reste de la France fortement déficitaires pour les seniors, avec près du double de sorties par rapport aux entrées (870 pour 460). Aucun des autres départements en déprise du nord-est ne présente un tel déficit migratoire pour cette classe d'âge, qui équivaut aussi à 0,6 % des ardennais de plus de 60 ans. Ce solde migratoire négatif chez les seniors est une constante pour les Ardennes depuis au moins cinquante ans. À chaque recensement depuis 1975, les seniors ardennais ayant déclaré résider dans un autre département de France au recensement précédent sont nettement moins nombreux que ceux ayant fait la déclaration inverse.

### Dans les Ardennes, la perte de population pourrait être la plus forte à l'horizon 2050

Les phénomènes sous-jacents à la déprise ont une incidence forte sur les dynamiques démographiques futures des départements

(figure 5). En supposant que les tendances récentes se prolongent (source), le nombre d'habitants des Ardennes pourrait diminuer de 1 150 par an d'ici à 2050, soit - 0,44 %, un rythme proche de celui de 2010-2015. Parmi les départements du nord-est de la France, la Moselle, l'Aisne et la Meuse auraient des profils similaires, alors que la situation serait plus favorable en Haute-Marne et surtout dans la Haute-Saône et le Jura avec la fin de la déprise à l'horizon 2050. L'amélioration serait cependant moindre que celle observée dans d'autres départements du centre de la France. Parmi ces derniers, sept pourraient connaître la fin de leur déclin démographique, dont l'Allier, la Creuse, la Haute-Vienne et la Lozère qui sont pourtant dans cette situation sur longue période. Pour le Cantal, la Nièvre et l'Indre, le rythme de la baisse de population se réduirait de plus de moitié.

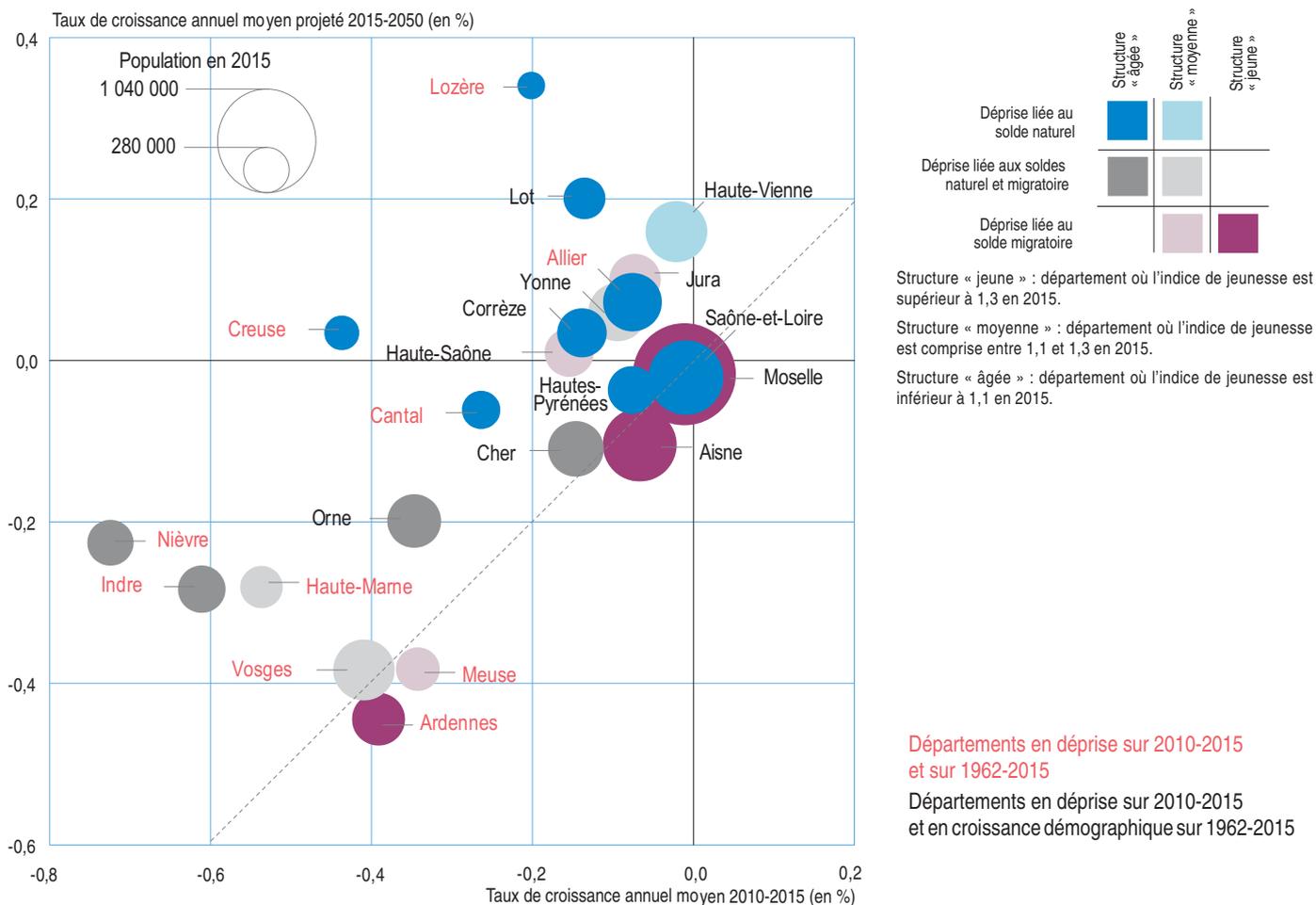
Les départements du centre verraient les effets du vieillissement, et donc la diminution du solde naturel, s'atténuer, alors que

les échanges migratoires favorables seraient supposés se poursuivre. À l'inverse, les migrations déficitaires continueraient par hypothèse de contribuer à la baisse du nombre d'habitants des départements du nord-est. Ces derniers seraient de plus affectés par un fort recul des naissances associé à une plus forte hausse des décès. En effet, dans les départements de nord-est, plus jeunes, la structure de la population se déformerait plus nettement que dans ceux du centre de la France entre 2015 et 2050. Sur cette période, l'indice de jeunesse y diminuerait de 0,5 point en moyenne, le double des autres départements en déprise.

L'effet du vieillissement serait accentué dans les Ardennes : avec l'augmentation du nombre de seniors, plus enclins à quitter le département, ce dernier perdrait d'autant plus d'habitants au jeu des migrations résidentielles. En l'absence de choc exogène, les Ardennes pourraient ainsi devenir le département de France métropolitaine où le rythme de la déprise serait le plus élevé sur la période 2015-2050. ■

## 5 L'amélioration de la situation démographique des départements en déprise pourrait ne pas concerner les Ardennes

Évolution de la population 2010-2015 et projections à l'horizon 2050 des départements de France métropolitaine en situation de déprise, hors Paris, entre 2010 et 2015



Lecture : si les tendances récentes se prolongent, la population du département des Ardennes diminuerait de 0,44 % par an entre 2015 et 2050. Entre 2010 et 2015, le rythme de la baisse s'établit à -0,39 % par an. Au-dessus de la diagonale en pointillés, les évolutions 2015-2050 seraient plus favorables (ou moins défavorables) que sur la période 2010-2015.  
Source : Insee, recensements de la population, Omphale 2017 – scénario central.

## Source

Le modèle **Omphale** permet de réaliser des projections infranationales en projetant d'année en année les pyramides des âges des différents territoires. L'évolution de la population par sexe et âge repose sur des hypothèses d'évolution de trois composantes: la fécondité, la mortalité et les migrations (flux internes à la France et solde migratoire avec l'étranger). Différents scénarios sont ainsi élaborés selon les hypothèses retenues. Le scénario central utilisé dans cette étude reproduit les différentes tendances observées sur le passé récent.

## Définitions

Une **période intercensitaire** correspond à l'intervalle entre deux recensements. Dans cette étude, les recensements considérés sont ceux de 1962, 1968, 1975, 1982, 1990, 1999, 2010 et 2015.

Le **baby boom** ou « pic de la natalité » est une augmentation importante du taux de natalité dans certains pays, juste après la fin de la Seconde Guerre mondiale. En France, il a duré jusqu'au milieu des années 1970.

Le **solde naturel** est la différence entre le nombre de naissances et le nombre de décès enregistrés au cours de l'année dans la zone géographique. Le **solde migratoire** est la différence entre le nombre de personnes qui sont entrées sur le territoire et le nombre de personnes qui en sont sorties au cours de l'année. Cependant, les migrations vers l'étranger échappent à toute procédure d'enregistrement. Le **solde migratoire apparent** est calculé par différence entre la variation de population et le solde naturel sur une période.

### Insee du Grand Est

Cité Administrative Gaujot  
14 rue du Maréchal Juin  
CS 50016  
67084 Strasbourg Cedex

### Directeur de la publication

Joël Creusat

### Rédaction en chef

Laurence Luong

ISSN 2492-4547

© Insee 2018

## Pour en savoir plus

- Isel F., Monchatre V., « En 2016, la baisse de la population se poursuit dans le Grand Est », *Insee Analyses Grand Est* n° 77, août 2018.
- Mironova E., Villaume S., « Le manque d'attractivité résidentielle freine la croissance démographique du Grand Est », *Insee Analyses Grand Est* n° 66, décembre 2017.
- Vallès V. « Du nord au sud, les mouvements naturels et migratoires opposent les départements », *Insee Focus* n° 107, décembre 2017
- Lu A-V., Vuillier-Devillers F., « Des perspectives de croissance démographiques peu favorables », *Insee Analyses Grand Est* n° 45, juin 2017.